

Contrôle des comptabilités informatisées : mode d'emploi

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/03/2019

De plus en plus d'entreprises tiennent leur comptabilité au moyen d'un système informatisé, ce qui oblige l'administration fiscale à des adaptations lorsqu'elle envisage de procéder à une vérification de comptabilité. Comment se passe le contrôle d'une comptabilité informatisée ?

Contrôle des comptabilités informatisées : avant

Principe. La tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatisés suppose que, dans le cadre d'un contrôle fiscal, vous puissiez répondre à l'obligation de présenter votre comptabilité sous forme dématérialisée, au moyen de fichiers des écritures comptables (FEC), et de permettre la réalisation de traitements informatiques complexes (effectués soit par les services de l'entreprise elle-même ou par l'administration).

Pour qui ? ...

{ABONNEZ-VOUS}

Contrôle des comptabilités informatisées : pendant

Réaliser des traitements informatiques. Le contrôle effectué par le vérificateur nécessitera la réalisation de traitements informatiques. Qui effectue ces traitements et sur quel matériel ? En réalité, c'est à vous de choisir...

Un choix s'offre à vous...

{ABONNEZ-VOUS}